

SRI LANKA

ENJEUX POUR LES ENFANTS ET LES FEMMES

La partie septentrionale du Sri Lanka est actuellement confrontée à une crise humanitaire due à l'intensification des combats entre le Gouvernement sri lankais et les Tigres de libération de l'Eelam tamoul (TLET). La malnutrition sévère aiguë s'élève à 10,2% dans le district de Trincomalee et à 6,7% dans celui de Batticaloa. Alors que la moyenne nationale pour l'accès à l'eau potable est de 79%, ce chiffre est bien plus faible dans les zones touchées par le conflit comme les districts de Kilinochchi (13%) et de Mullaitivu (19%). La reprise des combats a interrompu la scolarisation d'environ 250 000 enfants et accru le risque de recrutement des mineurs par les groupes armés ainsi que diverses violations des droits de l'enfant.

ACTION HUMANITAIRE PRÉVUE POUR 2009

L'UNICEF exercera le rôle de chef de groupe pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène et l'éducation. L'intervention humanitaire appuyée par l'UNICEF devrait toucher 430 000 personnes déplacées, les populations réinstallées ainsi que sur les collectivités d'accueil du Nord et de l'Est du Sri Lanka.

Santé: l'UNICEF distribuera des médicaments essentiels et des équipements de première nécessité à 50 centres de santé pour assurer des soins de santé maternels et infantiles; il appuiera les services sanitaires mobiles; restaurera et reconstruira des installations sanitaires; et formera 380 agents de santé aux soins maternels et infantiles.

Nutrition: l'UNICEF continuera d'apporter son soutien au Programme de récupération nutritionnelle afin de couvrir tous les districts touchés par un niveau élevé de malnutrition sévère aiguë et de traiter environ 000 enfants souffrant de malnutrition sévère, assurant une couverture de 95%. L'UNICEF poursuivra et étendra ses programmes d'alimentation d'appoint, visant 15 000 enfants souffrant de malnutrition modérée en collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM); il formera 100 agents de santé au traitement de la malnutrition sévère.

Eau, assainissement et hygiène: l'UNICEF pourvoira en eau potable et en installations sanitaires 266 500 personnes réinstallées en construisant/restaurant les infrastructures nouvelles et existantes; il assurera la formation des équipes communautaires de gestion de l'eau pour leur permettre de conduire des évaluations techniques sur les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement. L'UNICEF appuiera les programmes de sensibilisation à l'hygiène dans les zones de retour ainsi que dans les camps de personnes déplacées et les écoles.

Éducation: l'UNICEF fournira à un total de 100 000 enfants déplacés et touchés par la guerre du matériel scolaire et des malles de jeux; il formera 2 500 enseignants du primaire; il restaurera 100 écoles endommagées et bâtira des salles de classe provisoires équipées en eau potable et en installations sanitaires pour assurer aux enfants touchés par le conflit un enseignement sans interruption dans un milieu sûr.

Protection de l'enfance: l'UNICEF assurera un soutien psychosocial à 50 000 enfants par l'intermédiaire d'espaces conçus pour les enfants et de Clubs des enfants dans les camps et les collectivités; il apportera son soutien à des dispositifs mis en place au niveau des districts dans les huit districts du Nord et de l'Est pour surveiller et rapporter les violations des droits de l'enfant en application de la résolution 1612 du Conseil de sécurité; il épaulera la réinsertion de 1500 enfants enrôlés dans les groupes armés; il effectuera une sensibilisation aux dangers des mines auprès de 250 000 habitants des collectivités.

Besoins financiers de l'UNICEF pour les secours d'urgence en 2009*

Secteur	\$US
Santé	1 100 000
Nutrition	2 200 000
Eau, assainissement et hygiène	4 300 000
Éducation	4 200 000
Protection de l'enfance	3 200 000
Total**	15 000 000

* Les fonds reçus suite au présent appel seront utilisés pour répondre à la fois aux besoins immédiats et à moyen terme des enfants et des femmes selon les indications données ci-dessus. Si l'UNICEF reçoit des fonds excédant les besoins à moyen terme pour cette situation d'urgence, l'UNICEF les affectera à d'autres urgences accusant un sous-financement.

** Ce total inclut un taux de recouvrement maximal de 7%. Le taux de recouvrement réel pour les contributions sera calculé conformément à la décision 2006/7 du Conseil d'administration du 9 juin 2006.